

## Le toucher du bois, la résistance du composite

**Optez en toute saison pour la facilité d'entretien,  
profitez en toute tranquillité de votre extérieur.**



### **ÉCOLOGIQUE DURABLE et FACILE À ENTRETENIR**

Matériau recyclable composé de farine de bois dur recyclée par les scieries, il participe à la protection de l'environnement en tant qu'alternative à la déforestation.

Imputrescible, il ne pourrit pas malgré les agressions naturelles d'ordre climatique (pluie, neige) ou végétale (champignons, mousse). Il résiste aux agents chimiques (acides dilués, solutions salines ou chlorées), aux insectes xylophages (termites).

Pigmenté dans la masse, il assure une longévité des couleurs dans tout type d'environnement (urbain, littoral océanique, campagne ou montagne). Il ne nécessite pas d'entretien structurel récurrent associant dégriseur, huile ou vernis.

### **eau protectrice en polymère : un procédé de finition innovant breveté**

La nouvelle gamme de lames composites Optima Plus est recouverte d'une fine peau de protection en polymère (coextrusion PVC) aux avantages multiples...

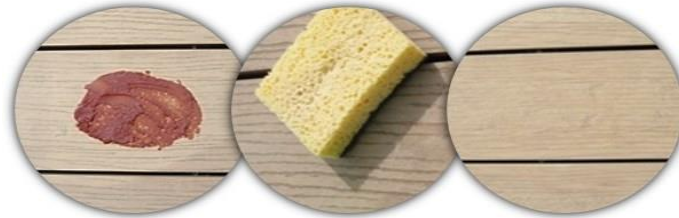
Un process de finition de la surface breveté qui donne à votre terrasse composite un visuel et un toucher dignes d'un platelage en bois naturel.



La coloration nuancée et les nervures délicates des lames en bois composite Optima Plus en font un produit d'une grande finesse, comparable au bois authentique.

Composé à 60% de PVC et 40% de farine de bois issue de scieries certifiées PEFC, il en reste extrêmement résistant aux chocs et rayures.

### **Une lame facile d'entretien, plus résistante aux tâches**



Curry, vin, graisse, sauces... autant de tâches courantes en période estivale qui viennent se fixer sur les lames de votre terrasse et la marquent provisoirement, malgré le nettoyage.

Grâce à la technologie Optima Plus, les tâches très grasses imprègnent moins les lames et partent beaucoup plus facilement à l'éponge.

### **Pour une terrasse qui assure votre bien-être !**

Son esthétique unique, sa pérennité dans le temps et sa grande résistance vous assurent une terrasse de jardin en accord total avec votre bien être et votre environnement. Vous n'avez plus qu'à laisser parler votre imagination pour créer la terrasse qui vous ressemble.





## **INERTIE**

Avec leur profilé alvéolaire, les lames disposent d'une excellente inertie.



## **USINAGE**

Le Bois composite Océwood s'usine comme du bois, idéal en cas de découpes



## **SÉCURITÉ**

Le Bois composite Océwood ne fait pas d'échardes. Alvéolaire, il ventile mieux qu'une lame pleine et capte moins la chaleur.



## **DURABILITÉ**

Particulièrement adapté aux bords de mer, le Bois Composite Océwood est conçu pour résister aux intempéries et zones humides ou salines



## **MADE IN FRANCE**

Toutes nos lames sont fabriquées dans notre usine Vendéenne, garante de la qualité Française



## **COULEURS**

De grande qualité, nos pigments offrent une couleur et une intensité durable à nos lames composites



## **QUALITÉ**

A base de PVC, matériau d'extérieur par excellence, nos produits subissent de nombreux tests de résistance



## **ENTRETIEN**

Bien que comme tout aménagement extérieur, le bois composite requière un nettoyage régulier, il ne nécessite aucun entretien structurel.

# GARANTIE

OCEPLAST SAS garantit à l'Acheteur qu'au cours des dix (10) années suivant l'achat initial, et dans des conditions d'utilisation et d'entretien normales excluant toute cause extérieure, les produits en matériau composite Ocewood® terrasse et clôture ne se fendront pas, ne se fragmenteront pas et ne feront pas l'objet de dommages structurels dus aux termites. Le thermolaquage des accessoires de la clôture - poteaux et feuillures aluminium - sont labellisés QUALICOAT et QUALIMARINE. Ils bénéficient de la garantie 10 ans en général et 5 ans s'ils sont positionnés à moins de 500 mètres du littoral marin.

Si un défaut survient au cours de la période de garantie, l'Acheteur en avertira immédiatement OCEPLAST SAS par écrit et la garantie ne deviendra effective qu'après validation de la réclamation par OCEPLAST SAS. Pour introduire une réclamation dans le cadre de cette garantie limitée, l'Acheteur enverra à OCEPLAST SAS, au cours de la période de garantie définie ci-dessus, une description du défaut invoqué ainsi qu'une preuve d'achat.

Après la notification du problème par l'Acheteur et la validation de la réclamation par OCEPLAST SAS, OCEPLAST SAS procédera :

- Au remplacement des produits Ocewood® défectueux par des produits Ocewood® non défectueux,
- ou à leur substitution par un produit de remplacement Ocewood® que OCEPLAST SAS jugera de valeur et de qualité comparables,
- ou au remboursement de la fraction du prix d'achat payé par l'Acheteur pour l'article défectueux tenant compte de la valeur dépréciée du produit (à l'exclusion des frais d'installation initiaux).

Le choix de l'option à prendre restant du ressort exclusif de OCEPLAST SAS.

La garantie offerte sur les produits de remplacement ne portera que sur la période encore à courir de la garantie initiale.

OCEPLAST SAS se réserve le droit de suspendre à tout moment la disponibilité de n'importe quel produit Ocewood®.

Les frais occasionnés par l'enlèvement des produits Ocewood® défectueux ou par le placement des produits de remplacement ne sont pas couverts par la présente garantie. Aucun coût supplémentaire (frais d'expédition, de livraison, de dépose ou de repose, de préjudice d'image ou autres) n'est couvert par la garantie et OCEPLAST SAS s'en décharge expressément.

OCEPLAST SAS ne garantit pas et ne peut être tenu responsable de - et aucune garantie implicite ne sera réputée couvrir - tout dommage imputable à :

- La mauvaise installation des produits Ocewood® et/ou le non respect des consignes d'installation fournies par OCEPLAST SAS sur la documentation commerciale et technique du produit concerné disponible sur le site [www.oceplast.fr](http://www.oceplast.fr) ou fournie lors de l'achat.
- Le non respect des règles édictées par les DTU en vigueur ou les préconisations des organismes professionnels (Type FTBA, ATB,...)
- L'usage des produits Ocewood® au-delà de l'utilisation résidentielle normale, ou pour une application autre que celle prévue par OCEPLAST SAS et précisée dans la documentation commerciale et technique ou non conforme avec les codes locaux de construction.
- Le mouvement, la déformation, l'effondrement ou le tassement du sol ou de la structure de soutien sur laquelle les produits Ocewood® sont installés.
- La stagnation d'eau sur la surface des lames qui, par principe, sont imperméables (gammes coextrudées) ou peu poreuses (gammes 100% composite).
- L'homogénéisation de la couleur de la lame, y compris du veinage des lames Optima Plus.
- Tout cas de force majeure (inondation, tornade, tremblement de terre, foudre, etc...) ou problème environnemental (pollution atmosphérique, moisissure, etc..) ou souillure par une substance extérieure.
- Les variations ou changements de couleur liés à l'exposition aux UV naturels
- La détérioration des produits de la gamme Ocewood® par mauvaise manipulation ou consécutive à un stockage inapproprié ou à un traitement inadéquat ou par négligence de l'Acheteur ou d'un tiers